

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 décembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette Carré, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} décembre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie DELETANG Claude	
Etaient Absents 4	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Excusée</i>	-- -- -- <i>Pouvoir à DELAUNAY Jennifer</i>

Votants : 16

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-045 – 2025-045 – SIEIL : Modification des statuts

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Éclairage Public du SIEIL,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 7 octobre 2025 validant l'adhésion,

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public pour la communauté de communes « Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher »,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix :

- **D'ADOPTER** la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité Syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025.

Le (La) Secrétaire de séance,

L'Adjointe au Maire – Lucette Carré
Pour extrait certifié conforme